

lieux, que la mine sera susceptible d'être pendant long-temps exploitée à ciel ouvert, et que les déblais seront enlevés sans frais par les eaux de la Dore.

5°. A en juger par les échantillons que j'ai recueillis à la surface du terrain, et d'après mes expériences sur ces échantillons, la teneur des minerais en alunite, ou substance propre à donner de l'alun par la torréfaction, rend la mine susceptible d'une exploitation profitable. Il est à présumer que cette teneur s'accroîtra sur plusieurs points, dès qu'on atteindra la roche vive.

6°. Enfin, à l'aide des changemens notables que je propose d'introduire dans le traitement de cette espèce de minerais, il est probable qu'on retirera de l'exploitation des avantages plus grands que si l'on se bornait à suivre le procédé qui est en usage à la Tolfa.

ORDONNANCES DU ROI,

CONCERNANT LES MINES,

RENDUES PENDANT LA FIN DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 1825.

ORDONNANCE du 13 novembre 1825, portant que le sieur Vantroyen est autorisé à établir dans la commune d'Arques, entre la route de Saint-Omer à Aire et la digue du canal de jonction de la Lys à l'Aa (Pas-de-Calais), une verrerie pour la fabrication du verre blanc; composée de trois fours, ayant chacun huit creusets.

Verrerie
d'Arques.

ORDONNANCE du 7 décembre 1825, portant concession des mines de fer du territoire de Feron (Nord).

Mines de fer
de Feron.

(Extrait.)

CHARLES, etc., etc., etc.;

ART. I^{er}. Il est fait concession à la dame Amélie-Agnès Leroy, veuve Hufty, des mines de fer existant sur le territoire de la commune de Feron, arrondissement d'Avesnes, département du Nord.

ART. II. Cette concession, renfermant une étendue superficielle de deux cent cinquante hectares, est et demeure limitée conformément au plan joint à la présente ordonnance, comme il suit; savoir,

1°. Vers le nord, par la partie du chemin de la Capelle à Chimay, qui s'étend, sur une longueur de deux mille cinq cent quatre-vingt-huit mètres, depuis la jonction de ceux d'Avesnes et de Fourmies jusqu'au fossé qui sert de ligne

séparative entre les bois du Fresseau, situés sur le territoire de Feron, et ceux de Glageon ;

2°. Vers l'est, par le même fossé qui sépare ces deux bois, et qui s'étend, sur une longueur de douze cent dix mètres, depuis le chemin de Chimay, jusqu'à celui de la Houpe-du-Bois, où se réunissent les territoires des trois communes de Feron, Glageon et Fourmies ;

3°. Vers le sud, par une ligne ondulée qui part du point de réunion de ces trois communes, et qui, en suivant le chemin de la Houpe-du-Bois, passe d'abord par les bornes désignées sur le plan sous les nos. 1, 2, 3, 4, 5, jusqu'au ruisseau des Pisons ; s'étend ensuite, suivant le cours des eaux de ce ruisseau, jusqu'à la borne triangulaire n°. 6, placée sur le bord du chemin d'Avesnes à Fourmies, où se réunissent les territoires de Feron, Fourmies et Wignehies, et se termine, en partant de cette dernière et passant par l'axe dudit chemin, à celui de la Capelle à Chimay, où commence la limite, vers le nord de cette concession ; le tout sur une longueur de trois mille deux cent cinquante-cinq mètres.

Haut-four-
neau de
Breurey.

ORDONNANCE du 7 décembre 1825, portant autorisation d'établir un haut-fourneau attendant à la forge de Breurey (Haute-Saône).

(Extrait.)

CHARLES, etc., etc., etc. ;

ART. I^{er}. Les sieur et dame de Talaru, les dames Charlotte-Athénaïs de Sorans et Anne-Marie-Victoire de Clairon d'Haussonville, sont autorisés à établir, conformément aux plans qu'ils ont produits, et dont une expédition restera annexée à la présente ordonnance, un haut-fourneau attendant à la forge de Breurey, située sur le cours d'eau de la Buthier, commune de Sorans, département de la Haute-Saône.

ART. II. Ce fourneau sera construit, en remplacement de l'ancien haut-fourneau de Sorans, dont le rétablissement avait été autorisé par ordonnance du 2 avril 1823 :

en conséquence, la permission accordée par cette ordonnance est et demeure révoquée (1).

ORDONNANCE du 21 décembre 1825, concernant des lavoirs à bras établis en la commune de Vy-le-Ferroux (Haute-Saône).

Lavoirs de
Vy-le-Ferroux.

(Extrait.)

CHARLES, etc., etc., etc. ;

ART. I^{er}. Les sieurs Galaire et Patret sont autorisés à maintenir en activité les trois lavoirs à bras pour le lavage du minerai de fer, qu'ils ont établis, conformément au plan ci-annexé, sur un terrain à eux appartenant, au-dessous du patouillet à roue situé dans la chaussée en aval de l'étang de Vy-le-Ferroux, commune de Vy-le-Ferroux, département de la Haute-Saône.

ART. V. Les impétrans feront creuser, en aval de leurs lavoirs, un bassin pour la réception des boues provenant du lavage des minerais, lequel bassin ne pourra avoir moins de six cents mètres cubes de capacité, et un mètre cinquante centimètres au plus de profondeur.

ART. VI. Ledit bassin devra être curé à fond, toutes les fois qu'il sera plein aux deux tiers, et les boues qui en proviendront seront déposées sur la propriété même des impétrans, aux points où elles ne pourront être entraînées par les eaux courantes ni par les averse.

ORDONNANCE du 28 décembre 1825, portant concession des mines de houille dites d'Olympie (Gard).

Mines de
houille dites
d'Olympie.

(Extrait.)

CHARLES, etc., etc., etc. ;

ART. I^{er}. Il est fait concession aux sieurs Louis-Augustin d'Hombre Firmas, Jean-Louis Firmas de Periès, Jean-Louis-Antoine Solagé, Prosper Renaux, François Fort et Jacques Ribot, des mines de houille dites d'Olympie, existant sur une partie des territoires des communes de Sous-

(1) Voyez cette ordonnance, *Annales des Mines*, t. VIII, p. 635.

telle, Cendras et Saint-Paul-la-Coste, département du Gard, dans une étendue superficielle de cinq kilomètres carrés quarante-huit hectares.

ART. II. Cette concession est et demeure limitée, conformément au plan joint à la présente ordonnance, par une suite de lignes droites menées successivement de Malataverne à Brugueirolles; de Brugueirolles au clocher de Saint-Paul-la-Coste; de ce dernier point au château de Vaugrand, de Vaugrand à Periès, de Periès à Camphigoux, en prolongeant cette droite jusqu'au point de rencontre avec la limite sud-ouest de la concession Tubeuf, et de ce point de rencontre à Malataverne, point de départ.

Puits salé de *ORDONNANCE du 28 décembre 1825, portant*
Salzbronn. *autorisation d'exploiter le puits salé de Salz-*
bronn (Moselle).

(Extrait.)

CHARLES, etc., etc., etc.;

ART. I^{er}. Les sieurs Jean-Guillaume de Thon, Frédéric Manthey et Charles de Thon, barons de Dittner, sont autorisés à exploiter le puits salé de Salzbronn, dont ils sont propriétaires, et à établir sur le territoire de Salzbronn, au lieu dit le *Pré Boukers*, et dans l'emplacement désigné au plan produit, une usine qui ne pourra fabriquer annuellement plus de vingt-mille quintaux métriques de sel marin ou muriate de soude.

ART. II. Ils ne pourront employer pour la fabrication que des combustibles minéraux.

ART. III. Ils devront produire, dans le délai de 18 mois, à partir du jour où la présente ordonnance leur sera notifiée, un plan d'ensemble et un plan de détail, dressés le premier sur l'échelle de deux millimètres pour mètre, et le second sur l'échelle d'un centimètre pour mètre. Ces plans seront fournis en triple expédition et vérifiés par l'Ingénieur des Mines.

ART. IV. Ils ne pourront établir aucune machine, hydraulique pour élever les eaux salées sur les bâtimens de graduation, sans avoir obtenu à ce sujet une permission spéciale, donnée sur l'avis de l'Administration des ponts et chaussées.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XII.

Géologie et Minéralogie.

- NOTICE sur la couche de galène argentifère de Tarnowitz (gisement du minerai); par M. *Manès*, Ingénieur au Corps royal des Mines. Pag. 101
- NOTICE sur un gisement de calamine dans les environs de Philippeville, province de Namur; par M. *Boüessel*, Ingénieur en chef des Mines du Royaume des Pays-Bas. 243
- NOTICE sur les mines et usines à zinc de la Silésie supérieure (gisement des minerais); par M. *Manès*. 249
- Sur les mines de plomb du Cumberland et du Derbyshire (gisement des minerais); par M. *Brochant de Villiers*, Inspecteur divisionnaire au Corps royal des Mines. 339
- MÉMOIRE sur la mine d'alun du Mont-Dore; par M. *Louis Cordier*, Inspecteur divisionnaire au Corps royal des Mines. — (Juin 1826). 527

Chimie; Recherches docimastiques; Analyses de substances minérales.

CHIMIE (Extraits de journaux).

- 1. Mémoire sur l'électricité des gaz et sur les causes de l'électricité de l'atmosphère; par M. *Pouillet*. . 131
- 2. Recherches sur les pouvoirs réfringens des fluides élastiques; par M. *Dulong*. 1b.
- 3. Sur la relation entre la forme des cristaux et leur dilatation par la chaleur; par M. *Mitscherlich*. 133
- 4. Sur quelques perfectionnemens dans les essais au chalumeau; par M. *Smithson*. 1b.
- 5. Description d'un chalumeau à mouvement spontané; par M. *Leeton*. 135
- 6. Appareil pour filtrer hors du contact de l'atmosphère; par M. *Donovan*. 136
- 7. Recherches physico-chimiques sur le charbon; par M. *Chevreuse*. 1b.
- 8. Nouveaux composés de carbone et d'hydrogène;